



Réf. Farde e-Assemblées : 2242189

N° OJ : 4

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/04/2019

**Objet :** SJ 40.001/SM.- Occupation précaire.- Asile de Nuit.- Bâtiment E Blue Star.- CityDev.- Convention avec les associations.- Prolongation.- Avenant 2.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la convention de mise à disposition du bâtiment E dans le complexe de bâtiments dit le « Blue Star », sis rue du Planeur 6-10, conclue entre la Ville et CityDev pour l'hébergement de migrants et sans-papiers (asile de nuit), du 10 juin 2018 au 15 novembre 2018;

Vu la convention conclue entre la Ville et les asbl Plateforme citoyenne pour les réfugiés et Médecins du Monde confiant la gestion de l'organisation de l'accueil des migrants au sein du bâtiment E, du 10 juin 2018 au 15 novembre 2018;

Vu les avenants prolongeant de 6 mois les deux conventions précitées;

Considérant que pour des raisons humanitaires, il convient de prolonger la convention de mise à disposition jusqu'au 30 juin 2019;

Considérant qu'il convient en conséquence de prolonger jusqu'au 30 juin 2019 la mission confiée à l'asbl Plateforme citoyenne pour les réfugiés et l'asbl Médecins du Monde;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Adopter l'avenant 2 prolongeant jusqu'au 30 juin 2019 la convention d'occupation précaire entre la Ville et les asbl Plateforme citoyenne pour les réfugiés et Médecins du Monde.

Annexes :

[Convention initiale fr \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Avenant 2 fr \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)